

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23  
Présents : 20  
Absents : 3  
Nombre de suffrages  
exprimés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation  
15/06/2023

Date d'affichage  
15/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Jean ROUSSEL.

### Etaient présents :

Mme ABELLA Jennifer, Mme ARAVIT Caroline, Mme BOURDIN Émilie, Mme CATHALA Aline, M. CHAUVET Pascal, Mme CYRVAN Audrey, M. FUMANAL Marcel, Mme JARA Virginie, Mme KHALKHAL Farida, Mme KOPROWSKA Bogumila, M. LE GALLOUDEC Olivier, M. MANOU Stéphane, Mme REPIQUET Tessa, M. ROBERT Jean-Marc, M. ROUSSEL Jean-François, Mme RUIZ Marie, M. RUMPALA Patrice, M. TOUSSAINT André, Mme VILELA Céline, M. WALCH Julien.

### Procuration(s) :

M. LEROY Yves donne pouvoir à M. RUMPALA Patrice ;

Etai(ent) absent(s) : M. DAGOU Bernard, M. INGELS Bruno.

Etai(ent) excusé(s) : M. LEROY Yves.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Virginie JARA.

## **ACS – Approbation des tarifs municipaux à compter du 1er juillet 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2223-3 ;

Vu la délibération D22-43 du 22 juin 2022 approuvant les tarifs à compter du 1er juin 2022 ;

Vu la délibération D23-20 du 12 avril 2023 approuvant les tarifs à compter du 1er mai 2023 ;

Considérant que les tarifs peuvent être approuvés jusqu'à une nouvelle délibération ;

Considérant la nécessité de compléter les tarifs communaux par la création d'un nouveau tarif concernant la tenue de buvettes municipales ;

Considérant que les tarifs proposés en annexe (annexes 1 et 2) seront applicables à compter du 1er juillet 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission ACS ;

**entendu l'exposé et après avoir délibéré,  
le conseil municipal**

- **ABROGE ET REMPLACE** les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 tels qu'annexés à la présente délibération (annexes 1 et 2) ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Annexe : D23-30 Annexe 1 et 2 : Tarifs municipaux**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BAZIEGE,  
le maire,

